

« Information pour les élus ignorants en matière immobilière »

COUP DE GUEULE

No parking, no business! Jean Ferrando, président de l'UNPI 47
COUP
DE GUEULE

« Information pour les élus ignorants en matière immobilière »

À l'heure où arrivent dans les boîtes aux lettres, les taxes foncières sur les propriétés bâties qui représentent souvent plus de deux mois de salaire, pension de retraite ou deux voire trois mois de loyers, il est surprenant, voire anachronique, que certains propos d'élus locaux, victimes soit de leurs propres turpitudes soit de leur ignorance, tiennent des propos accusateurs à l'encontre de leur population. Après avoir, pendant des années, organisé voire encouragé l'exode des commerces vers les périphéries urbaines à grand renfort de CDEC (Commission départementale d'équipement commercial) et de grands parkings gratuits, après une chasse exterminatrice permanente des voitures en centre-ville aux coûts de stationnement exorbitants (y compris aujourd'hui FPS, Forfait Post Stationnement, c'est plus joli à l'oreille, mais c'est une pénalisation supplémentaire), certains élus s'émeuvent des conséquences néfastes et destructrices de leurs propres actes politiques.

Un principe simple connu de toute activité : No parking, no business!
Du fait de ces politiques, certains

centres-villes sont, soit sous perfusion soit en soins palliatifs. N'avez-vous pas employé cette manne fiscale des centres commerciaux pour aménager vos centres-villes et investir dans des parcs de stationnement gratuits! Vos remèdes préconisés : des subventions inappropriées et des mesures coercitives sans fondement économique en méconnaissance totale de la réalité et de directives européennes comme le SIEG. À des fautes de gestion, s'ajoutent des jugements hâtifs et belliqueux. Si d'aventure, les autorités communales engageaient des actions coercitives à l'adresse des propriétaires, l'UNPI47 saurait être à leurs côtés devant les juridictions de compétence. Mesdames et Messieurs les élus locaux, vous qui avez entièrement confiance en vos actions politiques locales, combien d'immeubles, ou de logements réhabilitez-vous par an dans vos villes? Où est votre propre patrimoine? Où investissez-vous? Nous attendons les réponses avec délectation! ■

Lot-et-Garonne

Sud Ouest & vous

COUP DE GUEULE

« Information pour les élus ignorants en matière immobilière »

À l'heure où arrivent dans les boîtes aux lettres, les taxes foncières sur les propriétés bâties qui représentent souvent plus de deux mois de salaire, pension de retraite ou deux voire trois mois de loyers, il est surprenant, voire anachronique, que certains propos d'élus locaux, victimes soit de leurs propres turpitudes soit de leur ignorance, tiennent des propos accusateurs à l'encontre de leur population. Après avoir, pendant des années, organisé voire encouragé l'exode des commerces vers les périphéries urbaines à grand renfort de CDEC (Commission départementale d'équipement commercial) et de grands parkings gratuits, après une chasse exterminatrice permanente des voitures en centre-ville aux coûts de stationnement exorbitants (y com-

pris aujourd'hui FPS, Forfait Post Stationnement, c'est plus joli à l'oreille, mais c'est une pénalisation supplémentaire), certains élus s'émeuvent des conséquences néfastes et destructrices de leurs propres actes politiques.

No parking, no business !

Un principe simple connu de toute activité : No parking, no business ! Du fait de ces politiques, certains centres-villes sont, soit sous perfusion soit en soins palliatifs. N'avez-vous pas employé cette manne fiscale des centres commerciaux pour aménager vos centres-villes et investir dans des parcs de stationnement gratuits ! Vos remèdes préconisés : des subventions inappropriées et des mesures coercitives sans fondement économique en mé-

connaissance totale de la réalité et de directives européennes comme le SIEG. À des fautes de gestion, s'ajoutent des jugements hâtifs et belliqueux. Si d'aventure, les autorités communales engageaient des actions coercitives à l'adresse des propriétaires, l'UNPI 47 saurait être à leurs côtés devant les juridictions de compétence.

Mesdames et Messieurs les élus locaux, vous qui avez entièrement confiance en vos actions politiques locales, combien d'immeubles, ou de logements réhabilitez-vous par an dans vos villes ? Où est votre propre patrimoine ? Où investissez-vous ? Nous attendons les réponses avec délectation !

Jean Ferrando,
président de l'UNPI 47

SACHEZ-LE

Philippe Martinez sera au Temple-sur-Lot, vendredi

Le secrétaire général de la CGT, participera, vendredi, au Temple-sur-Lot, aux travaux de la réunion des unions locales, organisée pendant deux jours par le comité régional CGT Aquitaine à la base nautique.



Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT.

PHOTO ARCHIVES « SUD OUEST »

COUP DE POUCE



À la Banque alimentaire de Lot-et-Garonne

L'association, qui prépare sa grande collecte nationale des 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre, manque cruellement de bras. Elle cherche des bénévoles qui pourront trier, stocker et redistribuer gratuitement aux bénéficiaires les denrées collectées. Pour postuler, contacter Renaud de Tastes au 06 01 32 16 17 ou par e-mail à rdetastes@gmail.com

.....

COUP DE CHAPEAU

UN TITRE DE SAULTS DIFFUSÉ SUR LA BBC ! « Kelly ride », le dernier titre du groupe villeneuvois Saults, vient de sortir. Enregistré dans les prestigieux Studios Abbey Road, fréquentés avant eux par les Beatles ou Pink Floyd, il fait l'objet d'une diffusion sur les radios de la BBC depuis mi-septembre. À défaut de pouvoir écouter d'ici la production des plus British des Villeneuvois, le clip est à découvrir sur Youtube.



Les cinq garçons dans le vent s'étaient produits à la maison, cet été, aux Mercredis de la cale. ARCH. C. G.

LE CHIFFRE DU JOUR

12 %

De gaspillage alimentaire au collège Kléber-Thouailles de Monsempron-Libos. Le conseiller départemental Daniel Borie se félicite de ce chiffre générant une économie de 500 000 euros. « Un gros effort s'est porté sur la réduction des déchets alimentaires car le gaspillage s'établissait autour de 20 à 35 % suivant les menus (brocolis...) »

CARTE BLANCHE POUR SÉRIE NOIRE (2/2)

Sœur Alphonse est-elle coupable ?



Jean-Michel Armand
est enseignant chercheur en histoire pénale.

Ce n'est plus maintenant deux gendarmes qui enquêtent mais un juge d'instruction du tribunal de Marmande, Louis Verdolore, flanqué de presque toute la brigade, pour tenter d'élucider une affaire de meurtres au couvent d'Auriac.

Le juge entend l'ensemble des petites élèves, soit une vingtaine. Toutes confirment que sœur Alphonse faisait « ça » dans la cuisine, au grenier ou encore dans l'ouvroir. La supérieure a beau répéter qu'il s'agit « d'une sœur dévouée, à l'intelligence limitée et au jugement faux » et que, suite aux doléances de certains parents, elle avait « prévenu le noviciat de Lectoure, dont dépend l'institution, lequel avait convoqué sœur Alphonse qui s'était récriée aux colomnies. Mais la population du village était excitée contre elle et j'ai dû la congédier le 10 mars ». Elle n'est pas au bout de ses tourments.

Revenons donc à la sœur tribade, sœur Alphonse, contre laquelle le juge a délivré un mandat d'amener et que les gendarmes cherchent acti-

vement. On finit par la retrouver au couvent de La Providence à Lectoure, maison mère de son école.

Plusieurs confrontations

Confrontée aux petites filles, elle crie au complot ourdi probablement – affirme-t-elle – par la fille du maire, renvoyée de l'école un mois auparavant et « dont la réputation n'est plus à faire », lâchet-elle perfidement. Elle nie farouchement avoir eu des « mauvais gestes » pour reprendre son expression. Le juge décide de la confronter. D'abord à Léontine Monribotte, 7 ans, qui affirme que la dernière fois où la sœur lui a fait « ça », elle s'est débattue et que dans la bagarre, elle a déchiré le tablier de la sœur. Viennent ensuite les sœurs Dubois : Jeanne, 7 ans et Léontine, 5 ans, laquelle dit « que la sœur fait « ça » avec les petites mais pas avec les grandes ». Toutes viennent dire leur peur quand la sœur leur mettait la main sur la bouche pour les empêcher de crier. Sa poigne aussi qui tord les bras et ses grosses mains rougeaudes qui pétrissent les fesses et les ventres, et qui font mal. Une des petites ajoutera que la sœur « ne sentait pas bon ».

Face aux fillettes, sœur Alphonse persiste dans ses dénégations suggérant « qu'on a fait à ces enfants une leçon, car il est difficile d'admettre qu'elles aient pu inventer des choses pareilles » ou encore « ces horribles histoires ont été inventées par des parents qui n'aiment pas la religion ».

L'hypothèse subtilement amenée par la sœur n'est après tout, pas totalement à écarter et le juge ne l'exclut pas. Il va procéder à une reconstitution demandant aux gamines de « rejouer » les scènes de punition. Certaines se contredisent, une reconnaît avoir menti. Le village est fracturé. D'une part, des habitants qui ont rejoint le comité de soutien inspiré par le curé du village, les autres se sentant proches de Jean Portier, l'instituteur de l'école laïque qui affirme au juge « que les six petites (qu'il a dû accueillir) ne sont pas menteuses et qu'il est entièrement satisfait de leur travail ». C'est le témoignage d'une « grande » qui va faire basculer la fin de l'instruction. Valentine Guiraud, 9 ans, affirme au juge que « la sœur a mis son doigt dedans » (elle montre son sexe). Sœur Alphonse écume de rage mais face à la détermination de Valentine, elle perd de sa superbe.

Cette fois, le dossier est suffisamment dense pour renvoyer Elisabeth Massartig devant la cour d'assises. Le procès s'ouvre le 21 juin de cette même année 1899, sous le chef d'accusation « d'outrage aux mœurs ». Le procès mériterait à lui seul d'autres développements tant il fut gagné de haute lutte par son avocat, le célèbre Dauzon du Noyer, car les jurés ont été sensibles à l'argumentaire du défenseur qui a très subtilement su faire oublier les faits au profit d'une guerre idéologique, dont ces présumées victimes n'en furent que les innocentes marionnettes.

Les jurés étaient-ils plus « blancs » que « rouges » ? Quoi qu'il en soit, la sœur Alphonse est acquittée, les jurés ayant répondu « non » à toutes les questions, Jean-Baptiste Durand a dû en avaler ses bottes.